**Annexe Formulaire du respect de la commande publique**

**V.1.0**

*Conformément à la réglementation européenne et nationale, le service instructeur doit vérifier dans le cadre d’une demande de subvention, si le demandeur est soumis aux règles de la commande publique.*

**Le porteur de projet doit compléter uniquement les champs prévus à cet effet.**

**Cette annexe doit être remplie lorsque la demande FEADER est présentée par :**

* les personnes morales de droit public :
  + Etat et ses établissements publics ;
  + Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ;
* les personnes morales de droit privé dotées de la personnalité juridique et constituées par des pouvoirs adjudicateurs pour réaliser des activités en commun (tous les groupements et associations formés par un ou plusieurs organismes de droit privé) ;
* les personnes morales de droit privé poursuivant une mission d’intérêt général (OQDP) ;
* certaines personnes privées, dans certains cas :
  + les personnes privées mandataires d’une personne publique soumise à l’ordonnance (ex : maîtrise d’ouvrage déléguée) ;
  + les organismes de sécurité sociale ;
  + les personnes morales de droit privé qui participent à un groupement de commandes avec des personnes publiques ;
  + les associations transparentes (association qui se confond avec la collectivité qui l’a créée)
  + les personnes privées subventionnées à plus de 50 % par un pouvoir adjudicateur lorsqu’elles conduisent certains types d’opérations (art. 21 de l’ordonnance 2015-899 et article L2100-2 du Code de la commande publique)

**Informations générales et engagement du représentant légal**

Libellé de l’opération : Cliquez ici pour entrer du texte.

Je certifie sur l'honneur que la structure dont je suis le représentant légal n'est **pas soumise aux règles de la commande publique pour l'opération identifiée ci-dessus** pour laquelle une aide FEADER a été sollicitée et ce pour le motif suivant : Cliquez ici pour entrer du texte.

Fait à………………………………….,

Le …………………………………………

Signature du représentant légal de la structure